

Elections du président et du vice-président de la Municipalité d'Hérémece

La Municipalité d'Hérémece porte à votre connaissance les résultats suivants :

1. Election du président

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection à la présidence de la commune, le candidat de cette liste, **M. Grégory Logean**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

2. Election du vice-président

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection à la vice-présidence de la commune, le candidat de cette liste, **M. Benoît Sierro**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Election au conseil communal d'Hérémece – 4^{ème} élue du parti UDC

Les résultats des élections au conseil communal d'Hérémece, attribuent 4 sièges à la liste de l'Union démocratique du centre.

Etant donné que la liste ne comporte que 3 candidats, les mandataires de liste ont désigné Mme Monika Raab, domiciliée à Hérémece, en qualité de 4^{ème} élue de ce parti.

En conséquence, le conseil proclame l'élection tacite de **Mme Monika Raab** au sein du conseil communal d'Hérémece, pour la législature 2021-2024.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE